

13.06.2021 – 17:40 Uhr

Swissmem: Une nouvelle version à court terme de la loi sur le CO2 doit pouvoir obtenir une majorité

Zürich (ots) -

Swissmem regrette le rejet de la loi sur le CO2. Il est important maintenant de définir une nouvelle version de cette loi qui peut obtenir une majorité et qui assure l'attrait de la place industrielle suisse. Dans ce contexte, Swissmem mise sur une réorientation de la politique climatique qui soit compréhensible pour la population.

Le Non à la loi sur le CO2 remet en cause les réglementations actuelles et entraîne des incertitudes pour la place industrielle suisse. Le système de conventions d'objectifs en vigueur actuellement, dans lequel de nombreuses entreprises MEM sont engagées, ne sera pas renouvelé à la fin de l'année. Sans loi sur le CO2, une solution transitoire s'impose. Si les entreprises à forte consommation d'énergie ne sont plus exemptées de la taxe sur le CO2, leur compétitivité est en danger. Cela nuit à la place industrielle suisse et à ses emplois.

Swissmem demande une révision rapide de la loi sur le CO2. Il est évident que les émissions de CO2 doivent avoir un prix et que ce dernier doit être plus élevé qu'aujourd'hui. La nouvelle version de la loi doit également répondre aux exigences suivantes : elle doit être compréhensible pour la population et ne doit pas conduire à une réduction du pouvoir d'achat global. Pour Swissmem, la décision du peuple est synonyme de verdict contre la redistribution par le biais de subventions. Pour l'industrie, une nouvelle version doit rapidement offrir une sécurité de planification afin que les entreprises continuent à investir dans la protection du climat sur la place industrielle suisse. Swissmem est persuadée qu'il est possible et indispensable d'élaborer rapidement une nouvelle version de loi simplifiée. La politique doit maintenant faire preuve de réalisme.

Swissmem salue également l'adoption de la loi Covid-19. Elle contient des éléments essentiels pour l'économie suisse et la survie de nombreuses entreprises. Pour l'industrie, une base juridique solide est importante notamment dans le domaine du chômage partiel.

Swissmem est également ravie que les initiatives agricoles aient été rejetées par le souverain. Le fait de rompre le droit du commerce international et d'autres accords commerciaux n'aurait pas été dans l'intérêt de la Suisse.

Contact:

Philippe Cordonier, Responsable Suisse romande
Tél. +41 21 613 35 85 / portable +41 79 644 46 77
E-mail p.cordonier@swissmem.ch

Ivo Zimmermann, Chef Communication
Tél. +41 44 384 48 50 / portable +41 79 580 04 84
E-mail i.zimmermann@swissmem.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100053245/100872522> abgerufen werden.